

NOTE ECOLOGIQUE



Projet de parc photovoltaïque

Département des Alpes de Haute-Provence (04)
Commune de Revest-du-Bion



MAITRE D'OUVRAGE



SILVERSUN
20 bis rue René Dumont
Z.A. La Bertoire 2
13410 LAMBESC
Tél. : 09 72 65 42 91
www.groupe-silversun.com

REALISATION DE L'ETUDE



SOCOTEC AMENAGEMENT BIODIVERSITE
SAS
4 rue Jean le Rond d'Alembert
81000 Albi
Tel : 05 63 48 10 33
contact@artifex-conseil.fr
RCS 899 702 013
www.artifex-conseil.fr

AUTEURS DU DOCUMENT

Personne	Fonction	Contribution	Organisme
Kévin QUEUILLE	Chef de projet	Rédaction de la partie faune	ARTIFEX
Sylvain FOUQUE	Chargé d'étude Flore / Habitats	Rédaction des parties habitats naturels et flore	ARTIFEX

HISTORIQUE DE PUBLICATION

Version	Date	Commentaire	Relecteur	Valideur
V1	25/08/2025	-	Yoann BLANCHON Kévin QUEUILLE	Yoann BLANCHON
V2	08/10/2026	Actualisation du rapport suite à l'avis des services de l'Etat	Kévin QUEUILLE	Kévin QUEUILLE

PARTIE 1	CONTEXTE DE L'ETUDE.....	4
PARTIE 2	METHODOLOGIE	6
1.	Visite de terrain.....	6
1.1.	Aires d'étude	6
1.2.	Calendrier de visite	6
1.3.	Matériel et méthode d'inventaire	6
2.	Recherche bibliographique	6
3.	Évaluation des enjeux écologiques	7
3.1.	La grille de hiérarchisation des enjeux.....	7
3.2.	L'enjeu local des habitats	7
3.3.	L'enjeu régional d'une espèce	7
3.4.	L'enjeu local d'une espèce.....	7
4.	Incidences prévisibles et mesures d'atténuation	7
4.1.	Incidences prévisibles	7
4.2.	Mesures d'atténuation	8
PARTIE 3	ÉTAT DES LIEUX ECOLOGIQUE	9
1.	Résultats de la visite de terrain.....	9
1.1.	Les habitats naturels et la flore du site d'étude	9
1.2.	La faune du site d'étude	13
2.	Les potentialités écologiques du site d'étude.....	16
2.1.	Zonages écologiques dans un rayon de 5 km	16
2.2.	Les espèces patrimoniales potentielles	18
3.	Synthèse des enjeux écologiques du site d'étude	19
PARTIE 4	INCIDENCES PREVISIBLES ET MESURES D'ATTENUATION.....	21
1.	Présentation succincte du projet	21
2.	Incidences brutes du projet	23
3.	Mesures d'évitement	23
4.	Mesures d'atténuation	24
PARTIE 5	INCIDENCES RESIDUELLES DU PROJET.....	26
PARTIE 6	INCIDENCES CUMULEES	28
PARTIE 7	AUTEURS DE L'ETUDE	29

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Localisation du site d'étude à l'échelle départementale	4
Illustration 2 : Localisation du site d'étude à l'échelle communale	5
Illustration 3 : Site d'étude et ses abords sur orthophotographie aérienne	5
Illustration 4 : Habitats naturels sur le site d'étude et ses abords.....	12
Illustration 5 : Les principaux zonages écologiques dans un rayon de 5 km.....	17
Illustration 6 : Enjeux écologiques du site d'étude	20
Illustration 7 : Plan de masse du projet (OLD en rouge)	22
Illustration 8 : Insertion du projet dans l'environnement.....	22

PARTIE 1 CONTEXTE DE L'ETUDE

La société SILVERSUN souhaite développer un projet de parc photovoltaïque sur la commune de Revest-du-Bion, dans le département des Alpes de Haute-Provence (04). Afin de présenter aux services de l'Etat une demande d'autorisation au cas par cas, elle a confié au bureau d'étude ARTIFEX la réalisation d'une note écologique.

Le site d'étude, couvrant une superficie de **1,34 hectares**, est situé sur le **plateau d'Albion**, à des altitudes comprises entre 875 et 891 m.

Illustration 1 : Localisation du site d'étude à l'échelle départementale

Réalisation : ARTIFEX 2025

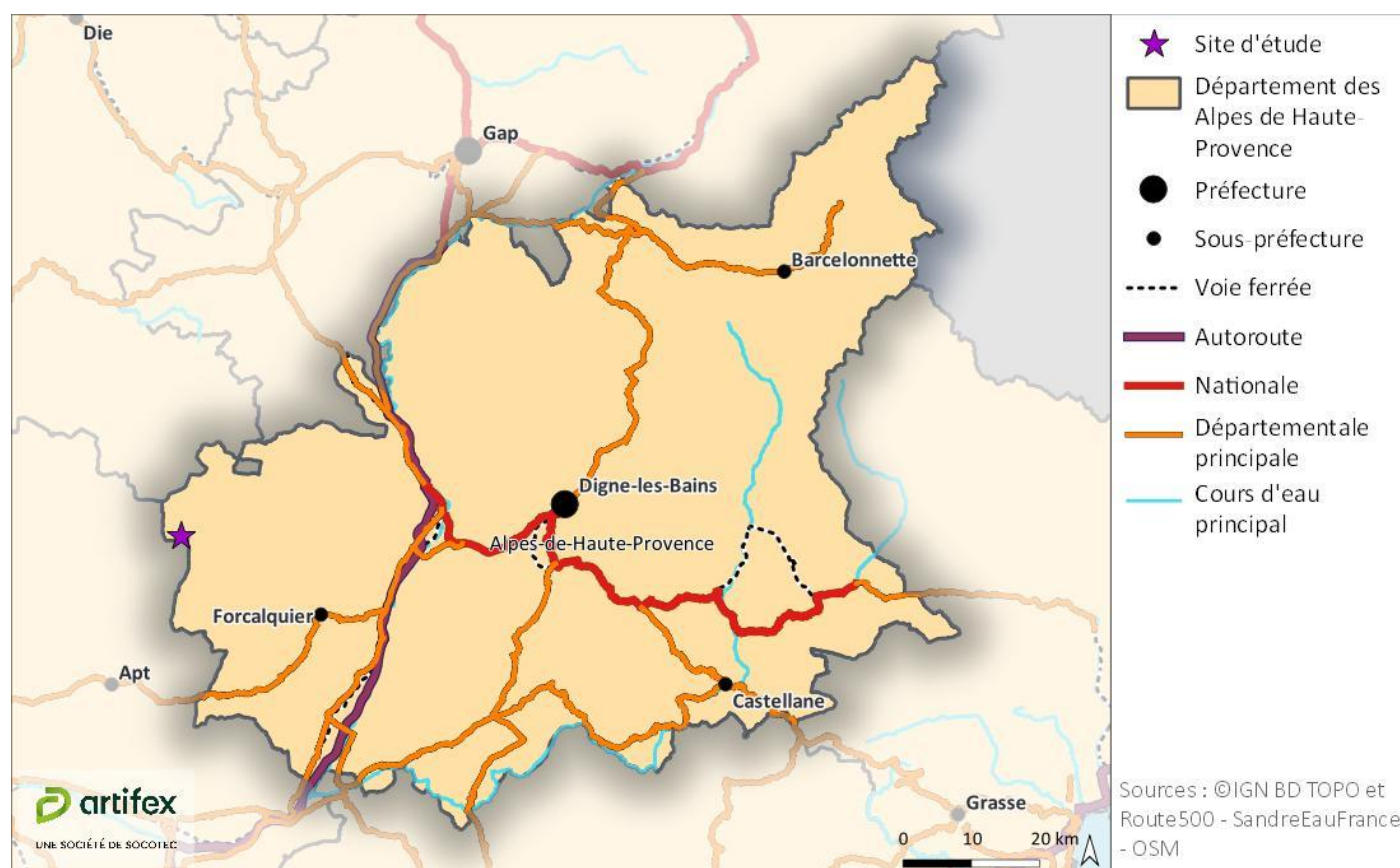


Illustration 2 : Localisation du site d'étude à l'échelle communale

Réalisation : ARTIFEX 2025

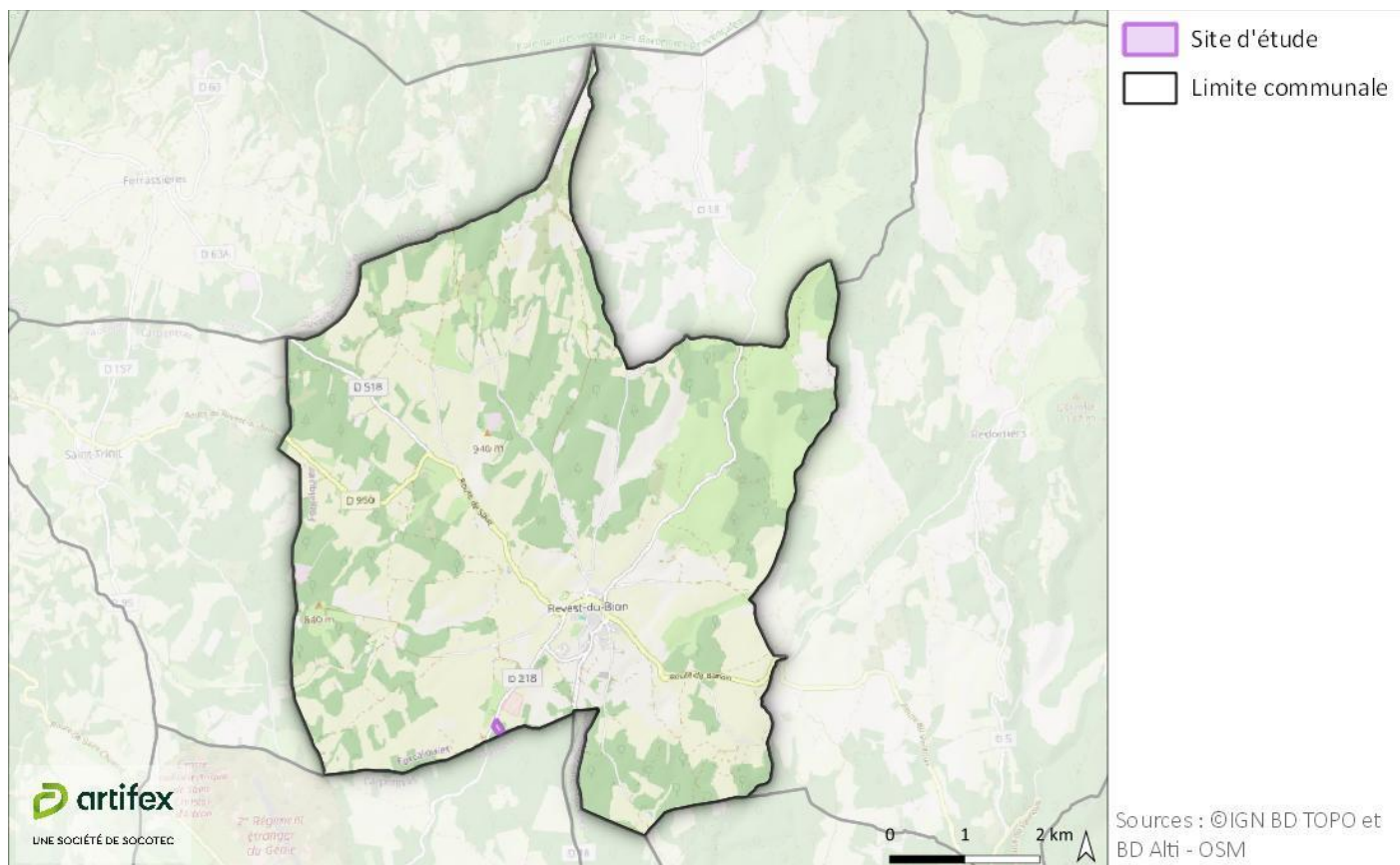


Illustration 3 : Site d'étude et ses abords sur orthophotographie aérienne

Réalisation : ARTIFEX 2025





PARTIE 2 METHODOLOGIE

Cette note écologique repose sur trois visites de terrain, réalisées en période printanière et estivale, et sur une recherche bibliographique, réalisées par un écologue botaniste et un écologue fauniste.

1. VISITE DE TERRAIN

1.1. Aires d'étude

L'expertise écologique s'est portée essentiellement sur deux aires d'étude concentriques :

- le site d'étude, qui correspond à la zone d'implantation potentielle du projet ;
- et une aire d'étude immédiate, correspondant à une zone tampon de 50 m autour du site d'étude.

1.2. Calendrier de visite

Quatre visites de site ont été réalisées, en avril, mai, juin 2025 puis juillet 2026 (complément Renouée de Bellardi) :

Chargé(e) d'études	Date	Météo	Thématique et objectifs
Sylvain FOUQUE	06/04/2025	Temps couvert, 10 à 18°C, pas de précipitations	Évaluation écologique et inventaire flore et habitats naturels
Kévin QUEUILLE	15/05/2025	Temps ensoleillé, vent faible, 23°C, pas de précipitations	Évaluation écologique et inventaires faunistiques
Sylvain FOUQUE	24/06/2025	Temps ensoleillé, vent modéré, 23 à 31°C, pas de précipitations	Évaluation écologique et inventaire flore et habitats naturels
Sylvain FOUQUE	07/07/2026	Ciel dégagé, vent faible, T° 27 à 32°C, absence de précipitations, bonne visibilité	Inventaire complémentaire flore et habitats naturels (Renouée de Bellardi)

1.3. Matériel et méthode d'inventaire

Matériel : jumelles 10x42, loupe de botaniste, appareil photo numérique et téléphone portable Android avec logiciels de cartographie embarquée (SIG mobile) et de saisie de données naturalistes.

Protocole : parcours à pied des principaux habitats naturels du site d'étude, relevé systématique des habitats, de la flore et de la faune.

2. RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

Une recherche bibliographique (données naturalistes et zonages écologiques) a été menée sur la commune d'implantation du projet et les communes limitrophes (jusqu'à une distance de 5 km environ). Les sources suivantes ont été consultées :

- Silene Nature (plateforme régionale du SINP de Provence-Alpes-Côte d'Azur) : <https://nature.silene.eu/>
- Inventaire national du patrimoine naturel (fiches descriptives des ZNIEFF et des sites Natura 2000) : inpn.mnhn.fr ;
- DREAL PACA (localisation des ZNIEFF, sites Natura 2000, PNA, etc) : www.carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr ;
- Faune France et Faune PACA (listes communales et données d'espèces animales : insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères) : <https://www.faune-france.org/> et <https://www.faune-paca.org/>.

3. ÉVALUATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

3.1. La grille de hiérarchisation des enjeux

La grille Artifex de hiérarchisation des enjeux comporte 5 niveaux, dont 4 correspondent à des éléments patrimoniaux :

Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
Elément non patrimonial	Elément patrimonial			

3.2. L'enjeu local des habitats

Chaque habitat du site d'étude se voit attribuer un enjeu local en fonction de critères tels que :

- son inscription sur des listes d'alerte (liste rouge par exemple) ou comme habitat d'intérêt communautaire (Natura 2000) ;
- son état de conservation ;
- sa rareté à l'échelle régionale.

3.3. L'enjeu régional d'une espèce

Les espèces observées ou potentielles sont classées en fonction de leur niveau de patrimonialité, évalué à l'échelle de la région administrative (ou ancienne région, afin de maintenir un niveau de précision suffisant), grâce au calcul de leur enjeu de conservation. Pour ce faire, trois critères sont utilisés :

- la rareté de l'espèce à l'échelle régionale ;
- la vulnérabilité de l'espèce (son placement dans la liste rouge régionale ou, à défaut, nationale) ;
- la responsabilité de la région dans la conservation de cette espèce (c'est-à-dire la part de la population nationale qu'elle abrite).

3.4. L'enjeu local d'une espèce

L'enjeu local d'une espèce est la traduction au niveau du site d'étude (et de ses abords) de son niveau de patrimonialité. Il permet de traduire l'importance fonctionnelle du site (et de ses abords) dans le déroulement de son cycle biologique. Pour évaluer l'enjeu local d'une espèce (à l'échelle de l'aire d'étude), nous croisons des critères quantitatifs et qualitatifs :

- si elle n'est qu'accidentelle, n'utilise l'aire d'étude qu'occasionnellement, n'est présente que de manière marginale (effectifs insignifiants, habitat tout à fait inhabituel ne permettant pas à l'espèce d'accomplir son cycle biologique, etc.), son enjeu local peut être considéré comme Faible, quel que soit par ailleurs son niveau de patrimonialité régional ;
- si le site considéré présente une importance fonctionnelle élevée pour l'espèce, que cette dernière y est présente en effectifs habituels, l'enjeu local sera égal à l'enjeu régional ;
- si l'importance fonctionnelle du site est particulièrement élevée (par exemple : site de reproduction d'une espèce coloniale se reproduisant dans des habitats peu fréquents), ou si l'effectif de l'espèce est remarquable et inhabituel, son enjeu local pourra être rehaussé par rapport à son enjeu régional.

4. INCIDENCES PREVISIBLES ET MESURES D'ATTENUATION

4.1. Incidences prévisibles

Le croisement des enjeux de conservation et des caractéristiques du projet permet d'évaluer les incidences possibles sur la biodiversité : risque de destruction d'individus appartenant à des espèces protégées, risque d'altération significative d'un habitat d'espèce patrimoniale, risque d'altération ou de destruction de zone humide, etc.



4.2. Mesures d'atténuation

Afin d'éviter toute incidence significative sur les enjeux de conservation, des mesures d'atténuation sont proposées. Elles peuvent concerner aussi bien la phase conception du projet, que la phase construction et la phase d'exploitation. Leur bonne application conditionne l'exonération de poursuite vers une étude d'impact.

PARTIE 3 ÉTAT DES LIEUX ECOLOGIQUE

1. RESULTATS DE LA VISITE DE TERRAIN

1.1. Les habitats naturels et la flore du site d'étude

1.1.1. Habitats naturels

Le territoire de Revest-du-Bion est situé sur le plateau d'Albion, partie intégrante des Préalpes du Sud, à des altitudes comprises entre 830 m et 1 370 m. Cette commune rurale alterne des plateaux agricoles et des boisements sur pentes variées. Le site d'étude s'insère dans un contexte semi-naturel agricole et forestier sur pentes modérées.

Le site d'étude est constitué d'une pelouse semi-sèche à Brome dressé, avec en son sein quelques gazons pionniers des sables calcaires et des landes à Genêt à balai. Les abords immédiats du site d'étude abritent également des pelouses sèches, des prairies améliorées, des monocultures, des friches, des fourrés à Prunellier, Troène et Genêt à balai, des Chênaies à chêne blanc, des Pinèdes à Pin sylvestre, des bois mixtes, des coupes forestières partielles, une route... Certains de ces habitats sont patrimoniaux : les **gazons pionniers des sables calcaires** [EUNIS : E1.12], qui occupent quelques secteurs restreints en partie Nord-Est du site d'étude, cet habitat présente un enjeu local de conservation évalué à **fort** ; les **pelouses semi-sèches à Brome dressé** [EUNIS : E1.262], qui occupent la majeure partie du site d'étude et des secteurs en partie Ouest de l'aire d'étude immédiate, cet habitat présente un enjeu local de conservation évalué à **fort** ; et les **landes lâches à Genêt à balai sur pelouses semi-sèches à Brome dressé** [EUNIS : F3.141 x E1.262], qui se développe en partie Nord-Est du site d'étude, cet habitat présente un enjeu local de conservation évalué à **modéré**.



Pelouse semi-sèche à Brome dressé dans le site d'étude

Photos : Sylvain Fouque (ARTIFEX), 06-04-2025 (photo de gauche) et 24-06-2025 (photo de droite)



Pelouse semi-sèche à Brome dressé dans l'aire d'étude immédiate

Photos : Sylvain Fouque (ARTIFEX), 06-04-2025 (photo de gauche) et 24-06-2025 (photo de droite)



Gazon pionnier des sables calcaires dans le site d'étude

Photo : Sylvain Fouque (ARTIFEX), 24-06-2025



Prairie améliorée dans l'aire d'étude immédiate

Photo : Sylvain Fouque (ARTIFEX), 24-06-2025



Lande lâche à Genêt à balai sur pelouse semi-sèche à Brome dressé dans le site d'étude

Photos : Sylvain Fouque (ARTIFEX), 06-04-2025 (photo de gauche) et 24-06-2025 (photo de droite)



Monoculture intensive de Sorgho dans l'aire d'étude immédiate

Photo : Sylvain Fouque (ARTIFEX), 24-06-2025



Fourré à Prunellier, Troène et Genêt à balai dans l'aire d'étude immédiate

Photo : Sylvain Fouque (ARTIFEX), 24-06-2025



Chêne à Chêne blanc dans l'aire d'étude immédiate

Photos : Sylvain Fouque (ARTIFEX), 06-04-2025 (photo de gauche) et 24-06-2025 (photo de droite)



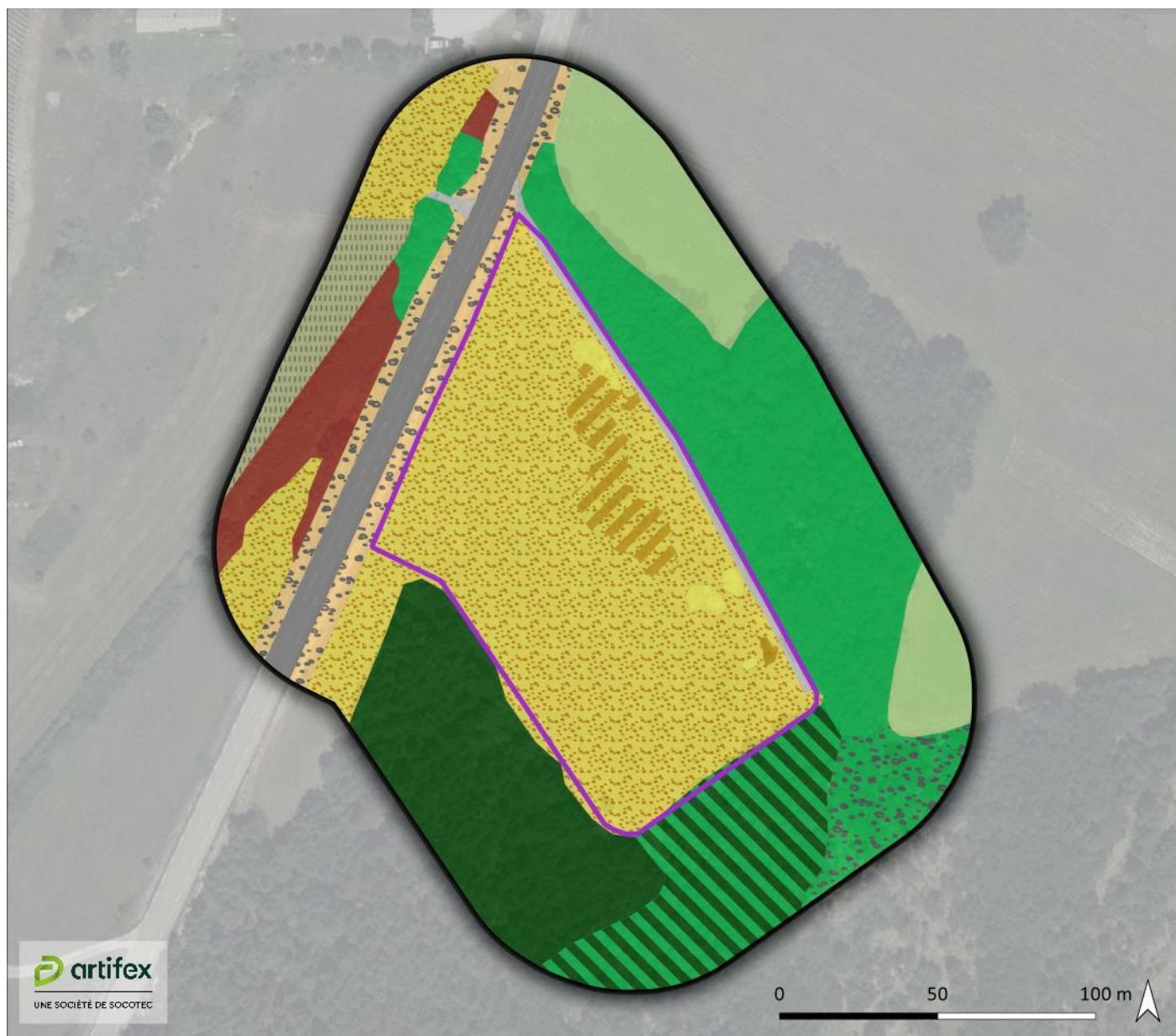
Pinède à Pin sylvestre dans l'aire d'étude immédiate

Photos : Sylvain Fouque (ARTIFEX), 06-04-2025 (photo de gauche) et 24-06-2025 (photo de droite)



Illustration 4 : Habitats naturels sur le site d'étude et ses abords

Réalisation : ARTIFEX 2025



Sources : ©IGN Orthophotographie et BD Alti

- Site d'étude
- Aire d'étude immédiate (50 m)

Habitats naturels et anthropiques

Intitulé [Code EUNIS / Code N2000]

- Gazons pionniers des sables calcaires [E1.12 / 6120*]
- Pelouses semi-sèches à Brome dressé [E1.262 / 6210]
- Prairies améliorées mésophiles [E2.61 / -]
- Accotements de routes [E5.1 / -]
- Friches herbacées [E5.1 / -]
- Fourrés à Prunellier, Troène et Genêt à balai [F3.1121 x F3.141 / -]
- Landes à Genêt à balai [F3.141 / -]
- Landes lâches à Genêt à balai sur pelouses semi-sèches à Brome dressé [F3.141 x E1.262 / 6210]

- Chênaies à Chêne blanc [G1.7111 / -]
- Bois mixtes de Chêne blanc et de Pin sylvestre [G1.7111 x G3.49 / -]
- Chênaies à Chêne blanc clairiérées (anciennes coupes sélectives au sein de chênaies à Chêne blanc) [G1.7111 x G5.81 / -]
- Pinèdes à Pin sylvestre partiellement coupées [G3.49 x G5.82 / -]
- Pistes [H5.61 / -]
- Monocultures intensives de Sorgho commun [I1.1 / -]
- Routes [J4.2 / -]

1.1.2. Espèces végétales

Une station d'un pied de **Dauphinelle des jardins** (*Delphinium ajacis*) a été observée en lisière d'une haie, quelques mètres au-delà de l'aire d'étude immédiate. Cette espèce non protégée présente un enjeu de conservation **fort**.

Plusieurs stations de **Gaillet croisette du Piémont** (*Cruciata pedemontana*) ont été observées dans l'ensemble des pelouses semi-sèches à Brome dressé du site d'étude et de l'aire d'étude immédiate. Cette espèce ayant tendance à former des colonies, le dénombrement des pieds est impossible. Cette espèce non protégée présente un enjeu de conservation **modéré**.



Dauphinelle des jardins (Delphinium ajacis) à proximité de l'aire d'étude immédiate

Photo : Sylvain Fouque (ARTIFEX), 24-06-2025



Gaillet croisette du Piémont (Cruciata pedemontana) dans le site d'étude

Photo : Sylvain Fouque (ARTIFEX), 06-04-2025

Une seule plante exotique envahissante a été recensée dans le site d'étude et ses abords : la Véronique de Perse (*Veronica persica*).

1.1.3. Zones humides

Le site d'étude ne comprend aucune zone humide sur la base du critère de végétation au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Le site d'étude et ses abords étant situés sur un plateau karstique et éloignés de tout cours d'eau y compris temporaire (on note juste la présence de fossés dépourvus de toute flore hygrophile en bord de route), la présence de zones humides selon le critère pédologique paraît peu probable.

1.2. La faune du site d'étude

Les espèces observées lors de la visite de terrain sont principalement des espèces d'oiseaux.

- **24 espèces d'oiseaux** appartenant aux cortèges des milieux ouverts, semi-ouverts et boisés. La plupart de ces espèces sont communes à très communes, mais certaines sont d'enjeu modéré car présentant des statuts de conservation en France et/ou au niveau régional défavorables :
- L'Alouette des champs est une espèce d'enjeu modéré non protégée observée au niveau des prairies au nord de l'aire d'étude immédiate ;
- L'Alouette lulu (enjeu modéré) a été observée sur la parcelle du site d'étude, favorable à sa reproduction ;
- La Caille des blés est une espèce d'enjeu modéré non protégée mais contactée dans la parcelle du site d'étude où elle est susceptible de se reproduire ;
- Le Tarier pâle (enjeu modéré) a été observé vers le terrain militaire au nord du site, mais il pourrait également utiliser les fourrés de l'aire d'étude immédiate pour se reproduire ;

- Enfin le Serin cini (enjeu modéré) a été observé en vol mais pourrait nicher au niveau des milieux arbustifs situés dans l'aire d'étude immédiate.
- **1 espèce de mammifère** : le Chevreuil européen ;
- **1 espèce de reptile** : le Lézard à deux raies, espèce commune et d'enjeu faible, mais protégée au niveau national. Les lisières et milieux semi-ouverts du site d'étude sont favorables à cette espèce.
- Les espèces d'insectes observées, principalement des espèces de lépidoptères, sont toutes communes et ne présentant pas d'enjeux particuliers.

Ces espèces patrimoniales sont listées dans le tableau suivant :

Espèces faunistiques patrimoniales avérées sur le site d'étude et l'aire d'étude immédiate

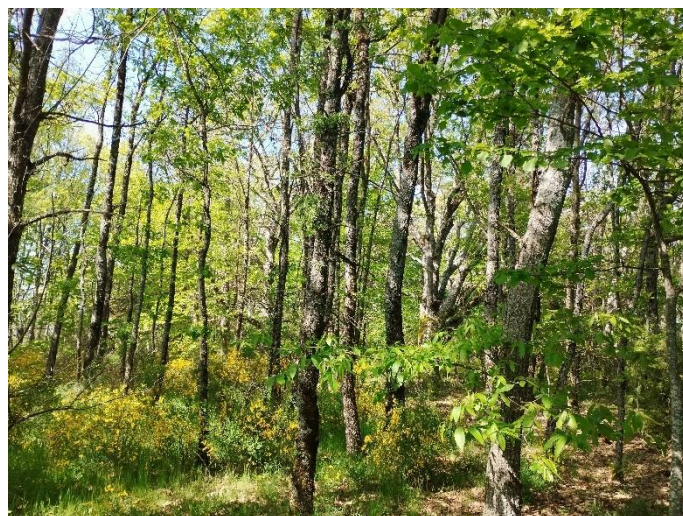
Groupe	Espèce	Statut de protection	Enjeu local de conservation
Reptiles	Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>)	PN2	Faible
Oiseaux	Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	-	Modéré
	Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	PN3, DO 1	Modéré
	Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	-	Modéré
	Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	PN3	Modéré
	Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	PN3	Modéré

Légende : PN1/PN2/PN3 = protection nationale (article 1, article 2, article 3), DO1 = espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux, DH2 = espèce inscrite à l'annexe 2 de la Directive Habitat-Faune-Flore



Milieux ouverts du site d'étude favorables à l'Alouette lulu et à la Caille des blés

Photo : Kévin QUEUILLE (ARTIFEX), 15-05-2025



Bien qu'assez jeunes, les boisements de chênes sont favorables à la Tourterelle des bois et aux chiroptères forestiers (présence ponctuelle de gros arbres)

Photo : Kévin QUEUILLE (ARTIFEX), 15-05-2025



Plusieurs arbres remarquables, favorables aux chiroptères, sont présents dans l'aire d'étude immédiate

Photo : Kévin QUEUILLE (ARTIFEX), 15-05-2025



2. LES POTENTIALITES ECOLOGIQUES DU SITE D'ETUDE

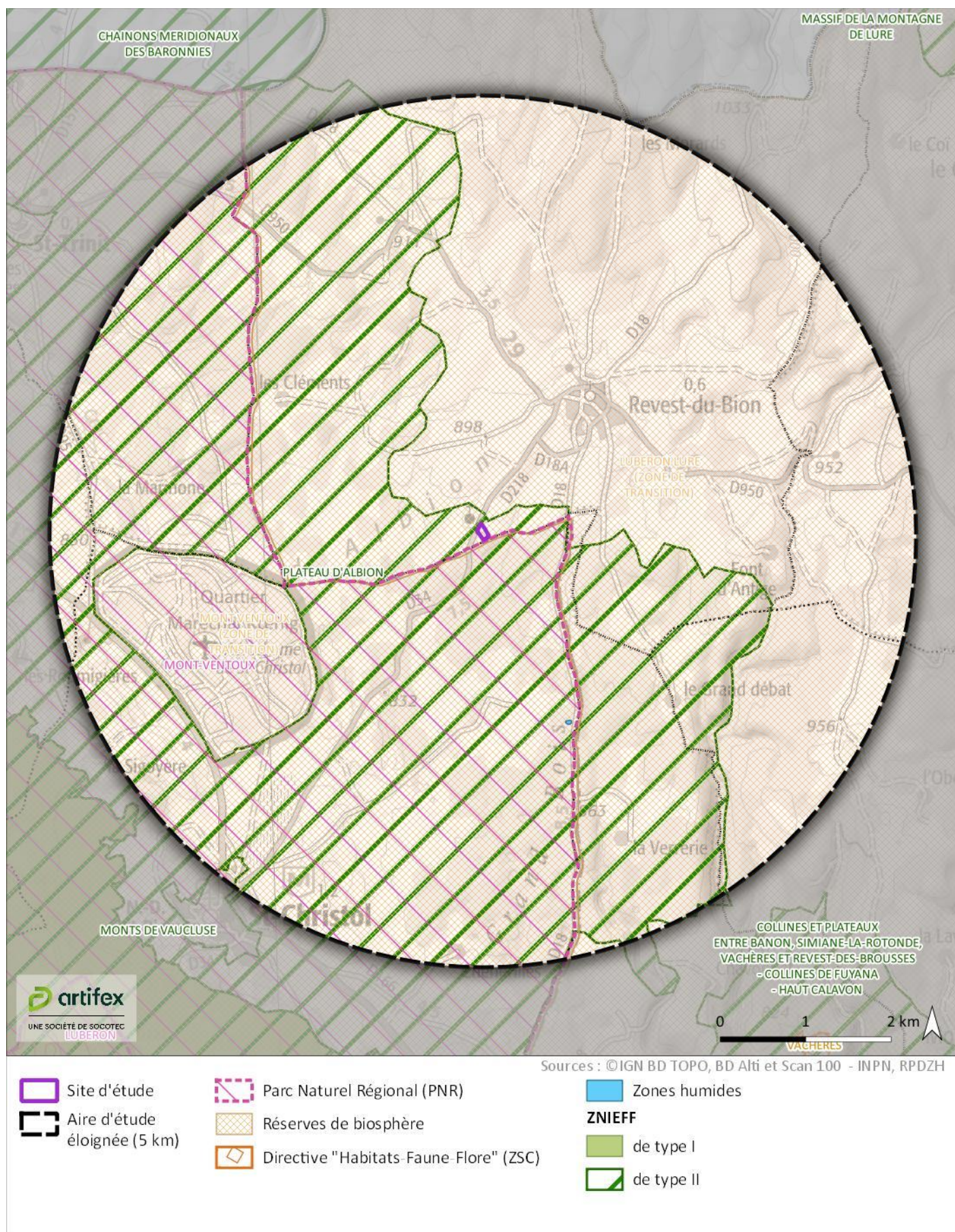
2.1. Zonages écologiques dans un rayon de 5 km

Le tableau suivant présente les zonages écologiques situés dans un rayon de 5 km : zonages d'inventaire (ZNIEFF), zonages de gestion (sites Natura 2000), etc. Ces derniers sont représentés sur la carte de la page suivante.

Type de zonage		Identifiant	Nom du site	Distance au site d'étude
ZNIEFF	Type II	930012351	Plateau d'Albion	Inclus
Inventaire officiel des Zones humides		84CEN0304	Mare de la Jeanette	2,3 km
Parc Naturel Régional		FR8000056	Mont-Ventoux	25 km
Réserves de Biosphère		FR6500009	Luberon Lure (zone de transition)	Inclus
		FR6500006	Mont Ventoux (zone de transition)	25 km

Illustration 5 : Les principaux zonages écologiques dans un rayon de 5 km

Réalisation : ARTIFEX 2025



2.2. Les espèces patrimoniales potentielles

Cette analyse s'appuie sur les bases de données en ligne, sur les fiches descriptives des zonages écologiques, et sur les résultats des visites de terrain réalisées en 2025 puis 2026.

2.2.1. La flore

Au regard des données bibliographiques et des habitats présents sur le site d'étude et l'aire d'étude immédiate (pelouses, friches, cultures, fourrés et boisements), plusieurs espèces floristiques patrimoniales sont pressenties. Les passages de mai, juin et juillet ont cependant permis d'écarter l'ensemble des espèces patrimoniales potentiellement présentes sur le site d'étude et l'aire d'étude immédiate d'après la bibliographie.

Le passage du 06/04/2025, période favorable à l'observation de la Gagée velue (*Gagea villosa*) et de la Gagée des prés (*Gagea pratensis*) en pleine floraison, a permis notamment d'écarter la présence de ces deux Gagées connues dans ce secteur du plateau d'Albion. En effet, aucune de ces espèces n'a été observée sur le site d'étude ou dans l'aire d'étude immédiate, elles sont donc considérées absentes de ces secteurs.

Les passages du 24/06/2025 et du 07/07/2026, périodes favorables à l'observation de la Renouée de Bellardi (*Polygonum bellardii*) ont permis d'écarter la présence de cette espèce. En effet, cette Renouée n'a pas été observée sur le site d'étude ou dans l'aire d'étude immédiate, elle est donc considérée absente de ces secteurs.

2.2.2. La faune

La commune, située sur le plateau d'Albion, accueille une très grande diversité d'**oiseaux**, dont beaucoup d'espèces patrimoniales, souvent liées aux milieux ouverts et semi-ouverts telles que la Pie-grièche méridionale, d'enjeu très fort. Cependant cette espèce est bien suivie et aucune donnée bibliographique n'atteste de sa présence sur le secteur du site d'étude. Les milieux ouverts du site, bordés de boisements, ne sont pas favorables à l'espèce.

Plusieurs espèces d'enjeu modéré pourraient être présentes au niveau du site d'étude et de ses abords immédiats :

- Les boisements sont favorables à la Tourterelle des bois et l'Engoulevent d'Europe ;
- Les milieux semi-ouverts de l'aire d'étude immédiate sont favorables à la Pie-grièche écorcheur, au Chardonneret élégant et au Bruant proyer,

Les lisières et milieux ouverts du site d'étude sont favorables aux **reptiles**. Aucun gîte de type blocs ou tas de pierres n'a cependant été identifié.

Un cortège d'espèces d'enjeu modéré pourrait utiliser le site d'étude, et leur détection n'est pas toujours aisée : il s'agit de la Couleuvre de Montpellier, du Seps strié, de la Coronelle girondine, de la Couleuvre d'Esculape et de la Vipère aspic.

Concernant les **amphibiens**, aucun habitat de reproduction n'est présent dans la zone d'étude. La présence ponctuelle du Crapaud calamite, en phase terrestre ou en transit, reste potentielle.

Les milieux ouverts du site d'étude (pelouses à brome) sont favorables à plusieurs espèces d'**insectes** patrimoniales : l'Alexanor, la Petite coronide, l'Echiquier d'Esper, le Cardinal, la Decticelle splendide, le Sténobothre cigalin, et la Magicienne dentelée, cette dernière étant protégée au niveau national. L'Hermite est une espèce de lépidoptère d'enjeu très fort présente sur le secteur mais les habitats sont considérés ici comme peu favorables à cette espèce.

Une araignée d'enjeu fort pourrait être présente au niveau des gazons pionniers : la Nemoscolus de Laura. Les boisements, au sein desquels sont présents quelques arbres matures et sénescents, sont susceptibles d'être favorables au Grand capricorne, espèce protégée.

Concernant les **mammifères (dont chiroptères)**, les boisements de chênes ainsi que les lisières et milieux ouverts du site d'étude peuvent être favorables à des espèces patrimoniales de chiroptères comme la Barbastelle d'Europe, d'affinité forestière, le Murin de Natterer, la Noctule de Leisler, le Murin à oreilles échancrées, le Grand rhinolophe et le Petit Rhinolophe.

Plusieurs arbres gîtes potentiels, présentant des écorces décollées et des cavités naturelles, ont été identifiés dans les boisements de chênes. Ces arbres peuvent être exploités par des individus de Barbastelle d'Europe.

Le Lapin de garenne, enjeu modéré, est également connu sur le territoire communal et sa présence est parfois discrète lorsque la population est faible et/ou relictuelle.

3. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU SITE D'ÉTUDE

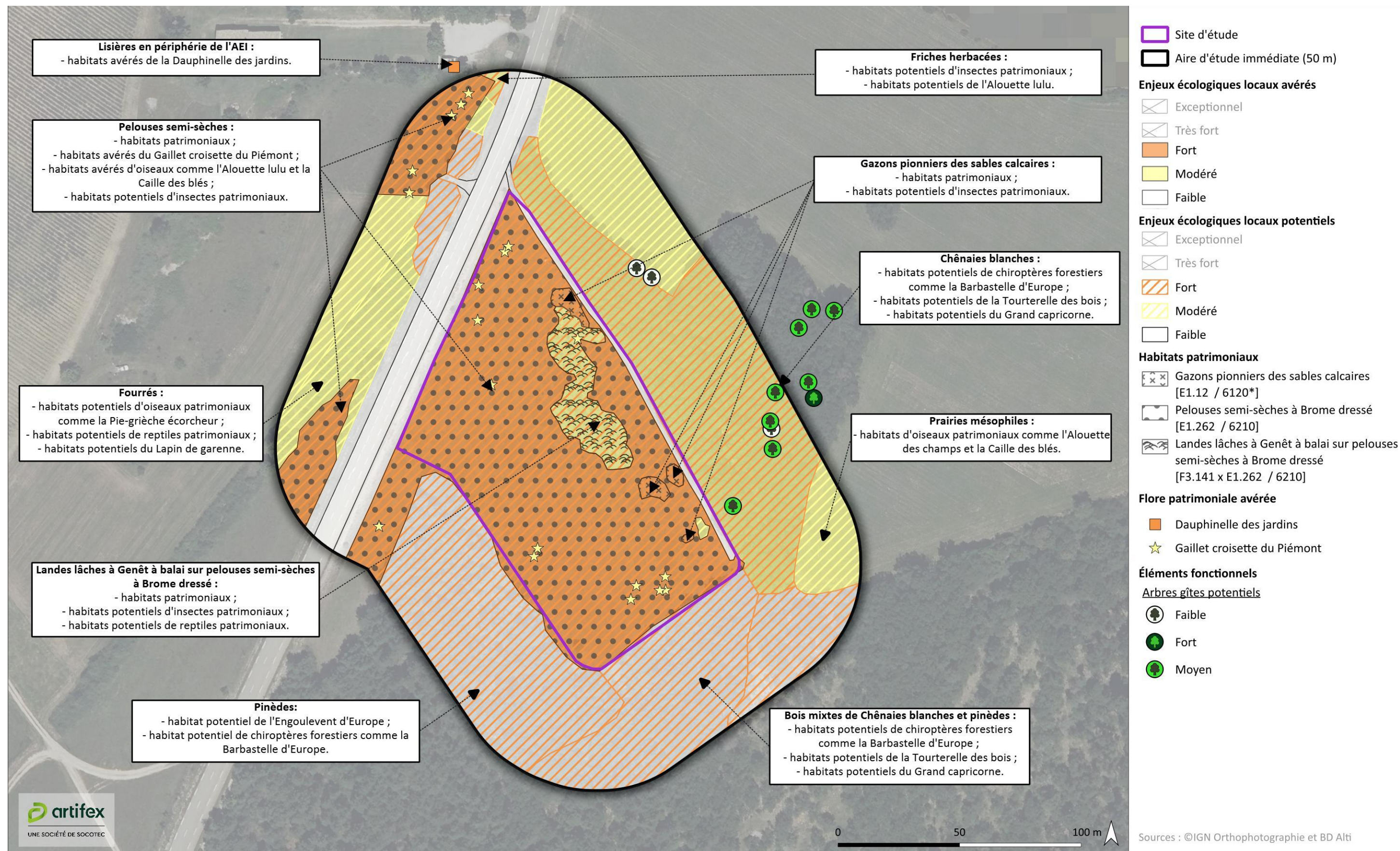
Le tableau suivant présente les principaux enjeux identifiés, coloriés en fonction de leur niveau d'enjeu local, qu'ils soient avérés lors de la session de terrain ou potentiels.

Synthèse des enjeux écologiques

Compartiment	Éléments patrimoniaux
Habitats	Enjeux avérés : Gazons pionniers des sables calcaires, Pelouses semi-sèches à Brome dressé, Landes lâches à Genêt à balai sur pelouses semi-sèches à Brome dressé
Flore	Enjeux avérés : Dauphinelle des jardins (<i>Delphinium ajacis</i>), Gaillet croisettes du Piémont (<i>Cruciata pedemontana</i>) Enjeux potentiels : -
Insectes	Enjeux avérés : - Enjeux potentiels : Alexanor (<i>Papilio alexanor</i>), Echiquier d'Esper (<i>Melanargia russiae</i>), Petite coronide (<i>Satyrus actaea</i>), Nemoscclus de Laura (<i>Nemoscclus laurae</i>), Cardinal (<i>Argynis pandora</i>), Decticelle splendide (<i>Eupholidoptera chabrieri</i>), Sténobothre cigalin (<i>Stenobothrus fischeri</i>), Magicienne dentelée (<i>Saga pedo</i>), Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)
Amphibiens	Enjeux avérés : - Enjeux potentiels : Crapaud calamite (<i>Epidalea calamita</i>)
Reptiles	Enjeux avérés : Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>) Enjeux potentiels : Couleuvre de Montpellier (<i>Malpolon monspessulanus</i>), Coronelle girondine (<i>Coronella girondica</i>), Seps strié (<i>Chalcides striatus</i>), Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissimus</i>), Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>)
Oiseaux	Enjeux avérés : Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>), Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>), Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>), Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>), Serin cini (<i>Serinus serinus</i>) Enjeux potentiels : Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>), Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>), Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>), Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)
Mammifères	Enjeux avérés : - Enjeux potentiels : Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>), Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>), Noctule de leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>), Lapin de Garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)

Illustration 6 : Enjeux écologiques du site d'étude

Réalisation : ARTIFEX 2026





PARTIE 4 INCIDENCES PREVISIBLES ET MESURES D'ATTENUATION

1. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet vise à l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol, d'une puissance de **1 mgW, pour 1740 modules**.

Le projet est concerné par la mise en place **d'obligations légales de débroussaillage** (OLD) de 50m depuis la clôture.

Il est également envisagé sur place l'implantation d'une cuve incendie et d'un poste de livraison. Une piste externe en grave d'une largeur de 5 m sera réalisée.

Des plantations seront réalisées sur un espace vert à l'est du parc photovoltaïque, côté route.

Illustration 7 : Plan de masse du projet (OLD en rouge)

Réalisation : Silversun technics, 2026



Illustration 8 : Insertion du projet dans l'environnement

Réalisation : Silversun technics, 2025



2. INCIDENCES BRUTES DU PROJET

En phase chantier :

- Destruction d'habitats patrimoniaux (gazons pionniers des sables calcaires, pelouses semi-sèches à Brome dressé, landes lâches à Genêt à balai sur pelouses semi-sèches à Brome dressé) ;
- Destruction d'individus de flore (Gaillet croisettes du Piémont) (éventuel décapage et débroussaillage de la zone en amont du chantier, aménagement de la base vie, circulation d'engins) ;
- Destruction d'individus de faune (reptiles, insectes notamment) (éventuel décapage et débroussaillage de la zone en amont du chantier, aménagement de la base vie, circulation d'engins, mise en place des OLD) ;
- Destruction de 7 arbres gîtes potentiels (chênes) du fait de la création des OLD ;
- Perte d'habitat, d'alimentation et de reproduction pour l'avifaune ;
- Altération d'habitat de reproduction et de chasse des chiroptères de milieux boisés, du fait de la création des OLD ;
- Dérangement de la faune présente aux abords (notamment si une partie du chantier a lieu au printemps).

En phase exploitation :

- Dérangement de la faune présente dans le site et aux abords (notamment des oiseaux lors de la période de reproduction).

En phase de démantèlement :

- Destruction d'individus de flore et de faune (espèces reproductrices dans l'emprise du futur parc) (destruction de nids lors d'opérations de démontage d'éléments du parc, circulation d'engins) ;
- Dérangement de la faune présente dans le site et aux abords (notamment si une partie du chantier a lieu au printemps).

3. MESURES D'EVITEMENT

Au regard des enjeux écologiques avérés et potentiels du site d'étude, des mesures doivent être établies afin de permettre d'éviter et réduire les risques d'impacts potentiels du projet. Il s'agit de :

- o **Évitement, dans la mesure du possible, des stations de flores patrimoniales, des habitats patrimoniaux ;**
- o **Évitement général des zones à enjeu qui accueillent les espèces de faune ayant la plus forte patrimonialité ;**
- o **Évitement des boisements.** Le porteur de projet veillera à éviter dans la mesure du possible les boisements, susceptibles d'abriter des espèces de chiroptères et d'oiseaux et faisant partie de la trame boisée locale. De plus des **arbres gîtes potentiels** y ont été identifiés ;
- o **Évitement des arbres gîtes potentiels.** Ces arbres, susceptibles d'abriter des espèces patrimoniales (par exemple Barbastelle d'Europe), seront évités dans la mesure du possible. Dans le cas présent, sept arbres gîtes (3 de potentialités faibles et 4 de potentialités moyennes) pourraient être concernés par un abattage dans le cadre des OLD.

4. MESURES D'ATTENUATION

Au regard des enjeux écologiques avérés et potentiels du site d'étude, des mesures ont été établies afin de permettre d'éviter et réduire les risques d'impacts potentiels du projet. Il s'agit de :

- **Respect du calendrier écologique pour la réalisation des travaux d'ouverture de chantier** (notamment défrichement, terrassement, mise en place des OLD), qui prévoit l'évitement des périodes sensibles pour la faune (reproduction, hivernage, etc.). Ainsi, les opérations de défrichement devront être réalisées entre septembre et octobre. Les travaux de terrassement pourront suivre directement cette opération. Si les travaux ne sont pas continus, les travaux de terrassement devront être effectués entre septembre et février. Après création de la plateforme le reste des aménagements pourra être réalisé sans contraintes de calendrier ;
- **Accompagnement par un écologue sur l'ensemble de la phase chantier ;**
- **Évitement et mise en défens de certains habitats pendant la phase chantier.** Le porteur de projet veillera à ce qu'aucune intervention autre que celles relatives aux OLD ne se déroule dans les boisements autour du site d'étude, ni dans les milieux au Nord-Ouest de la RD218 (l'utilisation du parking à l'Est de la chapelle Notre-Dame de l'Ortiguère reste toutefois possible à condition de s'y cantonner et de rester à l'écart de la station de la Dauphinelle des jardins). Dans ce cadre, il informera les différents intervenants, avant le démarrage des travaux, des sensibilités et de la localisation précise des zones à éviter. Si besoin, une signalétique pourra être mise en place (rubalise, grillage orange de chantier) ;
- **Préservation des arbres gîtes potentiels pour les chiroptères.** Les sept arbres gîtes (3 de potentialités faibles et 4 de potentialités moyennes) situés dans le périmètre des OLD seront préservés. En préalable aux travaux liés à la mise en place des OLD, ils feront l'objet de mise en défens par un écologue, qui prospectera également de manière plus exhaustive le boisement concerné afin de déterminer si d'autres arbres gîtes potentiels (ou présentant des trous d'urgence de Grand capricorne) sont présents ;
- **Gestion alvéolaire des obligations légales de débroussaillage (OLD) :** Il s'agira d'aménager, au sein des OLD, des îlots de végétation par débroussaillage manuel et/ou mécanique, en conservant à la fois des formations arborées (et notamment sénescents), ainsi que des tâches arbustives denses. Le couvert herbacé sera aussi entretenu par des opérations de fauche (entre octobre et février, en dehors de la période de reproduction des espèces). Les ratios seront de 30% de strate arbustive-arborée conservée, pour 70% de strate herbacée, sur la surface totale concernée par les OLD. Cette gestion permettra d'accroître la diversité écosystémique et de maintenir des micro-habitats favorables à de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. De plus, ces lisières seront favorables à l'alimentation des chiroptères. Des tâches de végétation arborées, arbustives et/ou herbacées (d'environ 5 à 6 m de diamètre) seront préservées : aucun entretien ne sera réalisé au sein de ces tâches de végétation. Ces îlots seront séparés d'une distance minimale de 5 m, d'un houpier à un autre ou d'un bosquet (arbustif) à un autre. Ils seront également situés à une distance de 5 m minimum par rapport aux diverses installations (électriques notamment). La circulation des engins sera limitée au maximum dans l'emprise des OLD et les moyens manuels seront privilégiés (débroussailleuses à dos, tronçonneuses). Les déchets verts résultant de ces travaux seront obligatoirement exportés et traités dans des filières de valorisation adaptées.
- **Conduite de chantier propre et gestion des eaux de ruissellement ;**
- **Le tracé de raccordement devra emprunter en priorité les voiries existantes** pour limiter au maximum l'impact sur le milieu naturel. Les milieux naturels potentiellement impactés par de tels travaux sont, de ce fait, relativement perturbés initialement (fauche des bas-côtés, rejets des voitures...) et ne présentent aucun intérêt patrimonial d'un point de vue écologique ;
- **Contrôle de la non-introduction d'espèces exotiques envahissantes en phase chantier.** Les espèces exotiques envahissantes sont actuellement peu présentes dans le site d'étude et ses abords. Il s'agira avant tout de veiller à ne pas introduire de nouvelle espèce exotique envahissante dans le site d'étude et ses abords. En cas de constatation de début d'envahissement, des opérations de limitation (voire d'éradication) seront menées. Elles seront régulées au moyen d'un gyrobroyage ou d'un arrachage manuel (suivant l'étendue). Les modalités suivantes seront mises en œuvre :
 - la coupe ou l'arrachage de ces espèces, ligneuses et non-ligneuses, devra être effectuée en accord avec la mesure « Période des travaux » ;
 - le matériel ayant servi à ces chantiers de gestion devra être nettoyé à l'aide d'un nettoyeur haute pression type « karcher », pour éliminer les fragments qui le souillent (broyeur, roues et chenilles des véhicules présents sur le site),
 - les bennes de transport devront être bâchées lors de l'acheminement auprès des centres de traitement,



- si un stockage intermédiaire est nécessaire avant le traitement, une bâche sera appliquée sur les tas de déchets
- **Éviter les incidences nocturnes** : La nuit, le site ne sera pas accessible. Des éclairages extérieurs seront mis en place au niveau des bâtiments. Ils ne seront allumés qu'au besoin (pas d'éclairage en continu). En effet, ils seront allumés uniquement le soir et le matin lorsque la lumière naturelle n'est pas suffisante. Il s'agira d'éclairage vers le bas, de lumière jaune, permettant de limiter le dérangement des espèces ;
- **Mise en place de passages à petite faune** dans les clôtures des emprises du projet (trouées de 20X20 cm) ;
- **Mise en œuvre d'une palette végétale locale (essences indigènes) pour les plantations**, en concertation avec un écologue. Des essences comme le Charme, le Merisier, le Chêne, le Prunellier, le Sorbier des oiseaux, l'Erable champêtre, le Cornouiller, le Noisetier, le Chèvrefeuille, l'Alisier blanc, le Sureau noir, l'Eglantier seront privilégiées. Ces essences sont également favorables à la reproduction et à l'alimentation de nombreuses espèces d'oiseaux. Les espèces invasives comme le Buddleia, le Pyracantha, le Robinier faux-acacia ou l'Ailanthé glanduleux seront absolument proscrites. Les espèces choisies pour la plantation, leur proportion ainsi que la disposition finale des différents espaces seront transmises pour avis et validation à l'écologue en charge du suivi de chantier ;
- **Mise en place de gîtes à chiroptères** : Afin de compenser le défrichement de la zone, des gîtes artificiels à chiroptères seront mis en place. Le choix du type de gîte et de la localisation seront validés de manière plus précise par un écologue chiroptérologue. Des nichoirs plats en béton de bois, de type Schwegler, seront privilégiés. Ces modèles sont en effet très durables, sans entretien, et faciles à contrôler depuis le sol.

Les gîtes seront posés **à la fin de l'hiver (février/mars)**, pour que les chauves-souris puissent les utiliser quand elles sortent d'hibernation. La vérification de l'occupation du gîte consistera alors en une observation diurne de l'ouverture (accès pour les entrées/sorties) à la lampe torche et/ou un comptage des individus entrant et sortant du gîte à la tombée de la nuit. Cette vérification sera **réalisée uniquement par un écologue chiroptérologue**.

- De même, les modalités liées au **pâturage** du parc photovoltaïque et ses abords (OLD) seront définies **en concertation avec un écologue**, afin que celui-ci soit favorable à la faune et à la flore des milieux ouverts. Le pâturage (ovin ou caprin) sera de type extensif, avec une pression d'environ 0,5 UGB/ha, et aura lieu d'août à novembre, hors des périodes les plus sensibles.
- **Suivi écologique en phase exploitation** : Un suivi écologique concernant la flore, les oiseaux, la petite faune (reptiles et insectes) et les chiroptères devra être mis en place. Ce suivi s'étendra sur les années suivantes ; N+1, N+2, N+3, N+5, N+10, N+15, N+20, N+25, N+30.

Les différents taxons seront suivis via des méthodes standardisées validées par le prestataire retenu. Elles pourront comprendre notamment la réalisation d'un ou plusieurs parcours échantillon complété par des point d'écoute pour l'avifaune et de placettes pour la flore. Le suivi pourra proposer la pose de plaques reptiles en complément. Les chiroptères feront l'objet du suivi par enregistreurs passifs sur points fixes, et les gîtes artificiels seront également contrôlés. Un compte rendu annuel sera adressé aux services de l'Etat.

PARTIE 5 INCIDENCES RESIDUELLES DU PROJET

Tableau synthétique des incidences résiduelles prévisibles (après mesures d'atténuation)

Compartiment	Eléments patrimoniaux	Incidences résiduelles (après mesures d'atténuation)
Habitats	Enjeux avérés : Gazon pionniers des sables calcaires, Pelouses semi-sèches à Brome dressé, Landes lâches à Genêt à balai sur pelouses semi-sèches à Brome dressé	Destruction ou altération de la totalité de l'habitat « gazon pionniers des sables calcaires » et de l'habitat « landes lâches à Genêt à balai sur pelouses semi-sèches à Brome dressé », ainsi que la quasi-totalité de « pelouses semi-sèches à Brome dressé ».
Flore	Enjeux avérés : Dauphinelle des jardins (<i>Delphinium ajacis</i>), Gaillet croisettes du Piémont (<i>Cruciata pedemontana</i>)	<u>Le projet évite la station de Dauphinelle des jardins.</u> Le projet détruira une partie des stations de Gaillet croisettes du Piémont, notamment celles présentes dans le site d'étude. Il subsistera des stations de Gaillet croisettes du Piémont dans l'aire d'étude immédiate.
	Enjeux potentiels : -	
Insectes	Enjeux avérés : -	Le projet présente un risque de : ○ Destruction d'individus d'espèces protégées et ou patrimoniales ; ○ Destruction/altération d'habitats d'espèces (pelouses, gazon pionniers, landes lâches). ○ <u>Les plus gros chênes favorables au Grand capricorne seront préservés et mis en défens dans le cadre de la mise en place des OLD</u>
	Enjeux potentiels : Alexanor (<i>Papilio alexanor</i>), Echiquier d'Esper (<i>Melanargia russiae</i>), Petite coronide (<i>Satyrus actaea</i>), Nemoscolus de Laura (<i>Nemoscolus laurae</i>), Cardinal (<i>Argynis pandora</i>), Decticelle splendide (<i>Eupholidoptera chabrieri</i>), Sténobothre cigalin (<i>Stenobothrus fischeri</i>), Magicienne dentelée (<i>Saga pedo</i>), Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	
Amphibiens	Enjeux avérés : -	Le projet présente un risque de : ○ Destruction ponctuelle d'individus d'espèces protégées et ou patrimoniales, notamment en phase terrestre ;
	Enjeu potentiel : Crapaud calamite (<i>Epidalea calamita</i>)	
Reptiles	Enjeu avéré : Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>)	Le projet présente un risque de : ○ Destruction ponctuelle d'individus d'espèces protégées ; ○ Destruction/altération d'habitats d'espèces (pelouses, landes lâches) ; ○ Déplacement d'espèces, bien que les travaux soient réalisés en dehors de la période de reproduction
	Enjeux potentiels : Couleuvre de Montpellier (<i>Malpolon monspessulanus</i>), Seps strié (<i>Chalcides striatus</i>), Coronelle girondine (<i>Coronella girondica</i>), Couleuvre d'Esculape (<i>zamenis longissimus</i>), Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>)	
Oiseaux	Enjeux avérés : Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>), Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>), Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>), Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>), Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	Le projet présente un risque de : ○ Destruction/altération d'habitats d'espèces (boisements et milieux ouverts type pelouses) ; ○ Déplacement, perte d'habitat par effarouchement en phase chantier. Les travaux seront cependant réalisés en dehors de la période de reproduction des espèces (respect du calendrier écologique) ○ Les plantations seront favorables à certaines espèces comme le Chardonneret élégant, le Tarier pâtre et le Chardonneret élégant
	Enjeux potentiels : Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>), Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>), Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>), Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	
Mammifères	Enjeux avérés : -	Le projet présente un risque de : ○ Destruction/altération d'habitats d'espèces (boisements, milieux ouverts utilisés pour la chasse) ; ○ Altération de corridors de déplacement locaux et de zones de chasse (mais les OLD viendront offrir des lisières favorables à la chasse des chiroptères) ;
	Enjeux potentiels : Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>), Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Murin de Natterer	



	(<i>Myotis nattereri</i>), Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>), Lapin de Garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	○ <i>Dérangement, perte d'habitat par effarouchement en phase chantier (nuisances générées par le chantier) pour les mammifères terrestres (notamment le Lapin de garenne).</i> ○ <u><i>Les arbres gîtes potentiels favorables aux chiroptères seront préservés et mis en défens dans le cadre de la mise en place des OLD</i></u> ○ <u><i>La mise en place de gîtes artificiels viendra offrir aux chiroptères arboricoles des gîtes supplémentaires</i></u>
--	---	---

La mise en œuvre des mesures d'atténuation, y compris dans le cadre de la mise en place des OLD, permet d'obtenir des incidences résiduelles non significatives pour l'ensemble des compartiments de la biodiversité.



PARTIE 6 INCIDENCES CUMULEES

Deux projets liés à des parcs photovoltaïques ont été identifiés dans un rayon de 5 km :

Projet(s) pris en compte	Distance au projet considéré	Enjeux naturalistes identifiés	Incidences cumulées
Projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « la Grande Pelissière » Urba 53 Saint-Christol (84)	3 km	<u>Avis MRAE du 1^{er} décembre 2021</u> - Site sur un ancien silo militaire en friche avec des habitats de type pelouses sèches ; - Pas d'information sur les espèces de faune et de flore concernées mais enjeux qualifiés de « modérés à forts » ; - « Les chiroptères en particulier utilisent la zone d'étude pour la chasse et le transit, les espèces arboricoles disposant au sud du secteur d'arbres à cavités favorables aux gîtes. »	Une incidence cumulée est supposée mais difficilement quantifiable au vu des données à disposition
Mise en compatibilité du PLU de Saint Trinit liée à l'implantation d'un parc photovoltaïque Commune de Saint-Trinit (84)	3,5 km	<u>Avis MRAE du 11 juillet 2024</u> - Site sur un ancien silo de lancement militaire ; - « Niveaux d'enjeux modérés pour les chiroptères qui utilisent les lisières boisées en limite de l'aire de projet comme zone de chasse et de transit, ainsi que pour les insectes (présence de plantes-hôtes de l'Azuré du Serpolet) »	Une incidence cumulée est supposée mais difficilement quantifiable au vu des données à disposition

La présence de deux projets à proximité du site d'étude, au sein d'un même ensemble constitué de milieux boisés et ouverts (friches, pelouses) est susceptible d'occasionner une perte d'habitats pour les cortèges d'espèces associés (notamment chiroptères et insectes). Toutefois ces incidences restent difficilement quantifiables en l'état, au vu des données à disposition.

PARTIE 7 AUTEURS DE L'ÉTUDE

Les personnes suivantes ont contribué à la réalisation de la présente étude :

NOM Prénom	Contribution	Organisme
Yoann BLANCHON	Relecture/validation	 artifex UNE SOCIÉTÉ DE SOCOTEC
Sylvain FOUQUE	Visites de terrain et rédaction de la note écologique (partie flore et habitats naturels)	
Kévin QUEUILLE	Visite de terrain et rédaction de la note écologique (partie faune) Coordination de l'étude, relecture et contrôle qualité	

Yoann BLANCHON

Chef de projet – Ecologue faunisticien

Yoann Blanchon a suivi un cursus technique et universitaire en écologie. Titulaire d'un master 2 en écologie et fort de près de 20 ans d'activité naturaliste dans le milieu associatif dans le quart Sud-Est de la France, il a notamment participé à la rédaction de plusieurs listes rouges et atlas. Il bénéficie également de 11 années d'expérience en tant que chargé d'études faunisticien et chef de projet en bureau d'études. Il a ainsi acquis de solides connaissances sur la faune et l'expérience nécessaire au pilotage et à la réalisation d'études écologiques, en particulier en contexte méditerranéen. Il intègre le pôle biodiversité d'ARTIFEX en 2018.

Sylvain FOUQUE

Chargé d'études – Ecologue botaniste

Sylvain Fouque est un botaniste titulaire d'un diplôme d'ingénieur spécialisé dans la gestion des milieux naturels. Il travaille en tant que chargé d'études botaniste en bureau d'études, dans le quart Sud-Est de la France, d'abord dans le département de la Loire de 2008 à 2011, puis dans la Drôme à partir de 2011. Il a ainsi acquis diverses connaissances sur les protocoles d'étude de la faune et de la flore, les réglementations associées et l'application de la logique ERCA dans de nombreux projets, notamment d'ICPE. Il intègre le pôle Biodiversité d'ARTIFEX en 2021.

Kévin QUEUILLE

Chef de projet – Ecologue faunisticien

Kévin Queuille est un naturaliste passionné, titulaire d'un master en géographie de l'environnement. Spécialisé en ornithologie, mais possédant aussi de bonnes connaissances en mammalogie et herpétologie, il bénéficie également de 7 années d'expérience en tant que chef de projet au sein de bureaux d'étude situés successivement en région Centre puis en région Auvergne-Rhône-Alpes. Il a ainsi acquis de solides connaissances sur la faune et l'expérience nécessaire au pilotage et à la réalisation d'études écologiques, dans des contextes écologiques variés. Il intègre le pôle Biodiversité d'ARTIFEX en 2024.



artifex

UNE SOCIÉTÉ DE SOCOTEC

SOCOTEC AMENAGEMENT BIODIVERSITE SAS - 4 rue Jean le Rond d'Alembert
81000 Albi - Tél. :05 63 48 10 33 contact@artifex-conseil.fr
RCS 899 702 013 www.artifex-conseil.fr

